

vous dans ma personne. Courage! Nous triompherons." O mes pauvres gens! Je n'ai pu les contenir; ce maître comédien, cet insigne imposteur leur avait tourné la tête, et quand il les eut compromis par l'effusion du sang, alors ils furent en son pouvoir, et il usa de ce pouvoir sans pitié. Je l'ai entendu dire et proclamer: "La mort! la mort! la mort! pour quiconque cherche à désertier." Et, par ordre de Riel, des fusils furent braqués sur la poitrine de beaucoup de ces pauvres gens, parce qu'il les soupçonnait de vouloir s'échapper; pour achever de les terroriser tous, il déclara qu'il était déterminé à me mettre en avant sur le champ de bataille.

Je connaissais Philippe Garnot; je l'ai vu parmi les autres au camp des rebelles, mais je suis certain qu'il n'a pas pris du tout parti pour Riel avant le 21 ou à peu près; je lui parlai et je lui reprochai d'être parmi les égarés. "Que puis-je faire? me dit-il. Je suis forcé d'être ici. Je serais tué si je refusais de paraître au moins agir; et maintenant, je dois faire tout en mon pouvoir pour sauver la vie des pauvres gens qui sont renfermés dans Battleford; c'est ce qui me console dans cette affaire terrible. Je puis empêcher l'attaque, ou avertir à temps pour sauver la vie des canadiens." Et je crois sincèrement que Garnot agissait sous l'effet de la contrainte, et par crainte de la mort. Je sais aussi qu'il a toujours été bon et obligeant envers les prisonniers tant qu'ils ont été en son pouvoir, ou qu'il a été à portée de leur donner des secours. Il a toujours été bon, poli et respectueux pour moi, différent en cela de Dumont, de Riel et d'autres qui étaient pleins de menaces, de brutalité et d'insolence à mon égard.

7. Je déclare aussi que, pendant les troubles, j'ai conversé avec plusieurs des personnes qui étaient dans le camp des rebelles avec Riel, et j'ai constaté qu'un grand nombre d'entre elles s'y trouvaient contre leur gré et n'y restaient que par crainte d'être fusillées si elles tentaient de s'échapper ou de désertier, car la peine de mort avait été proclamée contre toutes personnes qui essaieraient de prendre la fuite. Je désire mentionner particulièrement Maxime Lépine, Moïse Ouellette, Pierre Parenteau père, Emmanuel Champagne, et comme je l'ai déjà dit Philippe Garnot, lesquels étaient tous retenus, je le crois fermement, dans le camp des rebelles par crainte de perdre la vie et de voir leurs familles punies s'ils tentaient de s'échapper.

8. Alexander Fisher, je puis le dire positivement, se serait échappé lorsqu'il était à Saint-Laurent, s'il n'y eût eu ses deux petites filles au couvent et s'il n'eût craint la vengeance de Riel au cas où il prendrait la fuite. J'ai vu Fisher tous les jours. Il n'avait jamais d'armes et ne prenait aucun intérêt ni aucune part aux actes ou aux opérations de Riel, sauf quand il était forcé de le faire. Je sais que, par dérision simplement, il signa une fois un document comme lieutenant-gouverneur des territoires du Nord-Ouest, ce qu'il me dit la première fois que je me rencontrai ensuite avec lui, et je ris avec lui de cette plaisanterie, car ce n'était rien autre chose. Riel contraignait toujours les tièdes à se compromettre par écrit, s'il était possible. Fisher savait cela, et par dérision et pour marquer son mépris à cause duquel il était forcé de signer, il se qualifia de lieutenant-gouverneur du Nord-Ouest.

9. En terminant, comme un humble et vieux serviteur de Dieu, qui a vécu pendant dix-sept ans parmi les métis de ce pays, qui connaît leur simplicité et comme ils se laissent facilement égarer par des hommes artificieux et téméraires, tel que Riel qui, étant un des leurs, était regardé comme leur chef naturel, moi qui sais bien que ces pauvres et ignorants métis ont été poussés pas à pas au récent soulèvement par leurs faux amis parmi les blancs et leurs compatriotes les métis anglais qui les ont abandonnés à la veille de la révolte et des massacres, au nom de Dieu, dont je suis l'humble serviteur, dans l'agonie de mon cœur souffrant, j'implore justice et miséricorde du juge devant lequel ont à comparaître ces pauvres métis trompés. Miséricorde! ô juge de la terre, au nom du juge céleste dont les lèvres sacrées proclamèrent au monde le pardon quand il expira sur la croix du salut, pitié!

V. FOURMOND.

Attestée par serment et reconnue }
devant moi, à Régina, dans les ter- }
ritoires du Nord-Ouest, ce septième }
jour d'août, A.D. 1885. }

CHAS. NOLIN, J.P., dans et pour les territoires du Nord-Ouest.